

AFFAIRE N° 8

APPROBATION de la CONVENTION avec la Cie d'ASSURANCES "LA PRUDENCE
AUTOMOBILE"

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Genis, le 12 Mars 1951

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale
le du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "La
Prudence Automobile".

BENNE "Renault" Police 5.584 du 24 Décembre
1950 au 29-Décembre 1951 31.064.--

AMBULANCE "Renault" Police n° 5586 du 26 Janvier
1951 au 26 Janvier 1952 37.276.--

Incl soumis à l'approbation
le Maire et
le 27 juin 1951
P. le délégué général
le chef de division délégué
Signé: Gavarrini

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 3 juillet 1951
P. le Préfet et par délégation
le secrétaire général
Signé: Kerouise